AISP-GEDOC

Distribution et gestion des EPI

Nous recevons les EPI du client, définissons avec vous la procédure et expédions l'équipement à chaque travailleur dès qu'il est homologué. La remise est enregistrée et signée, et les échéances et les inspections sont suivies, avec un avis à l'entreprise lorsqu'il faut agir.

24 à 48 h ouvrées
départ après l'homologation du travailleur

Chaque remise signée
registre de distribution signé par le travailleur

Échéances et inspections
suivies sur les plateformes, avec avis à l'entreprise

De la demande à la preuve
un seul circuit, du stock au justificatif

De la demande d'EPI à la preuve de remise

01 Définir la procédure
Le client définit quels EPI reçoit chaque activité, qui les reçoit, les tailles et les règles applicables.

02 Envoyer et recevoir le stock
Le client envoie les EPI dans les locaux d'AISP. Nous recevons et stockons le stock par référence.

03 Demander
La demande d'EPI pour un travailleur suit la procédure définie par le client.

04 Homologuer
L'homologation des entreprises et des travailleurs se fait sur les plateformes de contrôle d'accès fondées sur des critères documentaires. Sans homologation, l'envoi n'est pas débloqué.

05 Sélectionner
Le travailleur étant homologué, nous sélectionnons les EPI selon l'activité et les tailles définies.

06 Préparer le registre
L'envoi comprend le registre de distribution des EPI, que le travailleur doit signer.

07 Expédier
Départ en 24 à 48 heures ouvrées après l'homologation. La livraison à destination dépend du transporteur et du pays.

08 Remettre et signer
Le travailleur reçoit l'EPI et signe le registre de distribution.

09 Recueillir la preuve
AISP recueille et enregistre le justificatif signé et le charge sur la plateforme, où il compte comme document de contrôle.

10 Suivre et remplacer
Les plateformes suivent échéances et inspections, et l'entreprise est avertie. Quand l'équipement devient obsolète ou abîmé, nous le remplaçons.

Inclus

- Réception et stockage des EPI envoyés par le client
- Sélection et préparation de l'envoi selon la procédure
- Départ en 24 à 48 heures ouvrées après l'homologation
- Registre de distribution signé, recueilli et enregistré par AISP
- Suivi des échéances et des inspections, avec notifications
- Remplacement de l'équipement obsolète ou abîmé, avec logistique
- Tags, lorsque le client les définit
- Récupération du matériel obsolète, sur demande

Hors périmètre

- Achat des EPI et définition de ceux qu'exige chaque activité : relève du client
- Inspection technique de l'équipement : réalisée par la personne que l'entreprise désigne
- Validation technique du contenu du document d'inspection
- Conformité et certification des EPI envoyés par le client

Ce qui est défini, et ce qui se fixe dans la proposition

Départ après homologation	24 à 48 heures ouvrées
Livraison à destination	Dépend du transporteur et du pays, et est confirmée dans la proposition
Réapprovisionnement du stock	Défini avec le client et confirmé dans la proposition
Délais de remplacement	Définis dans la proposition
Avis d'échéance et d'inspection	Paramétrés avec le client
Preuves disponibles	Registre de distribution signé et document d'inspection, sur la plateforme

Confiez-nous le circuit des EPI et gardez le contrôle

Nous montrons le processus avec votre cas : quels EPI vous distribuez, à qui, et comment nous suivons remises, échéances et inspections. Réunion sans engagement.

geral@aisp.pt +351 234 040 475 gedoc.pt/fr/distribution-gestion-epi/